

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

LGV SEA - Convention relative au financement des travaux d'élargissement du Pont René Coty prévus dans le cadre du protocole d'Ambarès et Lagrave Indice 2 - Décision - Autorisation

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet LGV Tours-Bordeaux, tronçon central des lignes à grande vitesse Sud Europe Atlantique (SEA) se raccorde au réseau ferroviaire existant sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave et traverse plusieurs quartiers tant industriels que résidentiels.

Compte tenu des impacts de cette infrastructure et des équipements d'accompagnement (protections phoniques, création d'un Pôle d'échanges multimodal...) sur les territoires traversés et le cadre de vie de leurs habitants et afin d'assurer le bon déroulement du chantier en même temps que le respect des intérêts locaux, un protocole a été signé, le 8 avril 2011, entre RFF, l'État, la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune d'Ambarès-et-Lagrave pour caler les mesures de pilotage et de suivi :

- des actions de coordination et communication des projets impactant le territoire de la commune d'Ambarès-et-Lagrave,
- des engagements respectifs pris dans le cadre du projet de LGV Tours-Bordeaux.

Dans le cadre du travail partenarial qui en a été la traduction, un programme d'opérations à réaliser a pu être défini, ainsi que des principes de financement, qui doivent être actés à la faveur de la signature du protocole indice 2, approuvé par délibération n°2012/0910 du Conseil de Communauté en date du 21 Décembre 2012, qui intègre le Concessionnaire LISEA, le constructeur GIE COSEA, et la Région Aquitaine, nouveaux partenaires des actions.

Parmi les actions opérationnelles visées par ce nouveau protocole, figure notamment la création d'un pôle d'échange multimodal et l'implantation d'activités aux abords de la halte de la Gorp, aménagements préconisés dans l'étude de programmation urbaine réalisée en 2011 sur ce secteur.

Parmi les équipements considérés, figure, en particulier, un ouvrage de franchissement des voies sous la forme d'un pont « parvis » composé d'une partie circulation routière et d'une partie parvis réservée aux circulations douces et totalement accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Dans le cadre du projet de LGV Tours/Bordeaux, LISEA/COSEA est tenu d'assurer le rétablissement des voiries intersectées par la LGV et notamment du pont René Coty, à l'identique et à proximité immédiate du pont existant.

La Commune et la CUB, en concertation avec RFF, ont souhaité que soit saisie l'opportunité de ces rétablissements pour réaliser un élargissement de l'ouvrage avec création d'un parvis piéton, ce qui permettrait ainsi de conserver la perspective dans l'axe historique et structurant de la rue René Coty.

Le coût global des ouvrages liés à l'élargissement du Pont René Coty et à la réalisation du parvis René Coty s'élève à 9 700 000 € HT qui seront pris en charge selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Coût global	RFF	LISEA	Cub	Fonds de Solidarité Territoriale (FST)	Complément FST
9 700 000 €	2 136 409 €	2 016 409 €	2 639 410 €	523 699 €	2 384 073 €

La contribution de RFF à ces travaux se répartit entre 800 000 € sous forme de travaux et 1 336 409 € sous forme de subvention versée à la Communauté urbaine de Bordeaux.

Par délibération n° 2013/0045 du 18 Janvier 2013, le Conseil de Communauté a approuvé les termes de la convention à signer avec RFF afin de fixer les modalités de mise en œuvre de cette contribution.

Or postérieurement à cette décision, RFF a demandé que soit apportée quelques adaptations ne remettant pas en cause les principes de cette convention mais nécessaires à sa bonne mise en œuvre (précisions sur les pièces justificatives à fournir pour le versement des différents acomptes de la subvention, service en charge du suivi et de la facturation...).

C'est donc cette version amendée qui est l'objet de cette délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2012/0910 du Conseil de Communauté en date du 21 Décembre 2012 approuvant le protocole indice 2 concernant les mesures de pilotage et de suivi sur le territoire d'Ambarès et Lagrave,

VU la délibération n° 2013/0045 Conseil de Communauté en date du 18 Janvier 2013, approuvant les termes de la convention relative au financement des travaux d'élargissement des travaux d'élargissement du Pont René Coty et plus particulièrement aux modalités d'octroi et de versement de la contribution de RFF,

VU les demandes d'adaptations formulées par RFF,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les adaptations demandées par RFF ne remettent pas en cause le contenu de la convention initiale et compte tenu de l'intérêt direct de la Communauté urbaine de Bordeaux à la signature de cette convention en vue de permettre le versement de la contribution de RFF,

DECIDE

Article 1 : Les termes modifiés de la convention relative au financement des travaux d'élargissement du Pont René Coty sont approuvés.

Article 2 : M. le Président est autorisé à signer ladite convention, jointe aux présentes, ainsi que tout acte permettant l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La subvention de 1 336 409 € versée par RFF sera imputée au Budget principal, Chap. 13, article 1321, CRB BB00, programme TD13.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2013

M. MICHEL HERITIE